



OCRI · CIRO

Organisme canadien
de réglementation
des investissements

Canadian Investment
Regulatory
Organization

**AFFAIRE INTÉRESSANT :
LES RÈGLES VISANT LES COURTIER EN PLACEMENT ET RÈGLES PARTIELLEMENT
CONSOLIDÉES ET LES RÈGLES DES COURTIER MEMBRES**

ET

PETER FULLERTON

AVIS D'ABANDON

VEUILLEZ NOTER QUE les allégations énumérées dans l'avis d'audience concernant Peter Fullerton publié le 18 décembre 2025 ont été retirées aux termes du paragraphe 8412(7) des Règles visant les courtiers en placement.

FAIT le 18 juin 2026.